

Recommandation n°5 - LES BASES D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le pacte financier et fiscal est un outil de référence pour la gestion du territoire et l'identification des leviers d'action à mettre en œuvre. Il est une charte basée sur un bilan financier et fiscal du territoire partagé par les communes membres et la communauté.

Le pacte financier et fiscal vise à organiser les relations financières et fiscales avec les communes membres, à définir les moyens et l'organisation territoriale nécessaires à la conduite du projet de territoire. Il permet de formaliser dans un document unique la traduction financière des projets et orientations qui auront pu être arbitrés.

Les thématiques qui seront étudiées sont les suivantes :

I – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Observatoire fiscal (réalisé début 2024)

II - DEFINITION DES AXES

- Feuille de route politique (projet de territoire à définir au début du mandat 2026)

III – LES OUTILS A DISPOSITION EN FONCTION DES AXES

1/ La solidarité

- La dotation de solidarité communautaire
- Les attributions de compensation
- La répartition du FPIC

2/ la feuille de route

- Le financement des objectifs prioritaires :
 - Les fonds de concours
 - Convention de partage de la fiscalité (partage du foncier bâti, partage de la taxe d'aménagement..)
 - La politique fiscale
- La mutualisation des services